

**Le développement durable s'impose aujourd'hui à tous** : il permet de concilier le développement économique avec le progrès social dans le respect de l'environnement. Ce concept, apparu au plan international dans le cadre des travaux de l'ONU, a été ratifié en 1992 par un grand nombre d'états lors de la conférence de Rio. Cependant, de véritables changements ne pourront se produire que si cette notion de développement durable est relayée, par des plans d'actions (Agenda 21) au niveau local.

**En s'engageant dans une démarche de développement durable**, le Conseil général du Finistère a souhaité faire écho, à son niveau, à cette prise de conscience internationale et agir sur les injustices, les souffrances et œuvrer également à la réduction du réchauffement climatique dont l'activité humaine est en partie responsable. Toutefois, cette seule mobilisation n'est pas suffisante pour produire des évolutions majeures pour le Finistère et les Finistériens. Elle doit être accompagnée et démultipliée par la prise de conscience et l'action de tous, citoyens et acteurs. (collectivités locales, entreprises, associations...).

**Les associations sont des partenaires privilégiés** du Conseil général par la mise en œuvre de projets qui répondent aux principes du développement durable en :

- conciliant le développement économique, la préservation de l'environnement, la solidarité;
- renforçant dans leurs processus de discussion et de décision, la démocratie participative;
- réfléchissant en permanence au sens de leurs actions, à leur cohérence.

***Le développement durable, c'est l'affaire de tous et de chacun.***

### 1 - PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

#### 1) Identification de l'association

Nom de l'association : .....

Sigle : .....

Adresse du siège social : .....

Code postal :       Commune : .....

Tél. : ..... Télécopie : ..... Courriel : .....

Numéro SIRET<sup>1</sup> (14 chiffres) :

Numéro(s) de licence(s) d'entrepreneur de spectacles vivants : .....

.....

Objet de l'association : .....

.....

.....

.....

Président : ..... Téléphone : .....

Secrétaire : ..... Téléphone : .....

Trésorier : ..... Téléphone : .....

Identification de la personne chargée du dossier de demande de subvention

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

1. Le numéro de SIRET est indispensable pour recevoir une subvention. Si vous n'en avez pas, il vous appartient d'en faire la demande à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite.

## 2) Renseignements administratifs et juridiques

Date de publication de la déclaration au Journal officiel : .....

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?  Oui  Non

Date de publication au Journal officiel : .....

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?  Oui  Non

Si oui, précisez le(s)quel(s) :

Type d'agrément : ..... attribué par : ..... en date du : .....

Votre association dispose-t-elle d'un expert-comptable ?  Oui  Non

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?  Oui  Non

Date de la dernière assemblée générale : .....

## 3) Renseignements concernant les ressources humaines

Nombre d'adhérents ou licenciés : .....  
(à jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée)

Montants des cotisations :

Normale : ..... / an

De soutien : ..... / an

Employez-vous du personnel ?  Oui  Non

Nombre de salariés : .....

Nombre de salariés en équivalent temps plein : ..... ETP

Permanent : ..... Fonctions : .....

Contrats aidés : ..... Fonctions : .....

Vacataire : ..... Fonctions : .....

Avez-vous du personnel mis à disposition ?  Oui  Non

Nombre : ..... Horaires / Mois : ..... Fonctions occupées : .....

## 4) Moyens mis en œuvre par les collectivités (communes, EPCI...) en soutien aux activités de l'association

Mise à disposition de personnel technique lors de manifestations ?  Oui  Non

Si oui, évaluation financière de la prestation : .....

Prêt du matériel ?  Oui  Non

Si oui, évaluation financière de la prestation : .....

Autres interventions (à préciser) : .....

Évaluation financière de la prestation : .....

## 2 - BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Vous devez compléter cette fiche si votre demande de subvention concerne le fonctionnement général de votre association ou son objet social. Si vous disposez déjà d'un budget respectant la nomenclature du plan comptable associatif<sup>2</sup>, il vous suffit de le transmettre sans remplir la fiche à l'exception de la case précisant le montant de la subvention demandée.

**Exercice :** ..... **date de début :** ..... **date de fin :** .....

Charges	Compte de résultat anticipé (année N -1)	Prévisionnel (année N)	Produits	Compte de résultat anticipé (année N -1)	Prévisionnel (année N)
<b>60 – Achat</b>			<b>70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>		
Achat d'études et de prestations de services			Prestation de services		
Achats non stockés de matières et de fournitures			Vente de marchandises		
Fournitures non stockables (eau, énergie)			Produits des activités annexes		
Fourniture d'entretien et de petit équipement			-		
Autres fournitures			-		
<b>61 – Services extérieurs</b>			<b>74 – Subventions d'exploitation</b>		
Sous traitance générale			État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))		
Locations			-		
Entretien et réparation			Région		
Assurance			-		
Documentation			-		
Divers			Département		
<b>62 – Autres services extérieurs</b>			-		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			Communes		
Publicité, publication			-		
Déplacements, missions			-		
Frais postaux et de télécommunications			Organismes sociaux		
Services bancaires, autres			-		
<b>63 – Impôts et taxes</b>			-		
Impôts et taxes sur rémunération			Fonds européens		
Autres impôts et taxes			CNASEA (emplois aidés)		
<b>64 – Charges de personnel</b>			Autres recettes (précisez)		
Rémunération des personnels			-		
Charges sociales			<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>		
Autres charges de personnel			dont cotisations		
<b>65 – Autres charges courantes</b>			<b>76 – Produits financiers</b>		
<b>66 – Charges financières</b>			<b>77 – Produits exceptionnels</b>		
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>			<b>78 – Reprises sur amortissement et provisions</b>		
<b>68 – Dotations aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>			<b>79 – Transfert de charges</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES</b>			<b>TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS</b>		
<b>86 – Emplois des contributions volontaires en nature</b>			<b>87- Contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personnel bénévoles			Dons en nature		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>TOTAL DES RECETTES</b>		

**L'association sollicite une subvention de :** .....

**Résultats cumulés des années antérieures :** .....

**Déficit :** .....

**Excédent :** .....

2. Règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations fondations homologué par arrêté du 8 avril 1999 (J.O. n° 103 du 4 mai 1999).

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit être remplie pour toute demandes et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), ..... (nom et prénom)  
représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- m'engage à informer sans délai le Conseil général du Finistère de tout contrôle, dysfonctionnement ayant un impact sur le fonctionnement et l'activité de l'association ;
- demande une subvention de : ..... € ;
- précise que cette subvention, si elle est accordée devra être versée **au compte bancaire ou postal de l'association** :

Nom du titulaire du compte : .....

Banque ou centre : .....

Domiciliation : .....

Code banque / Établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP

Fait, le ..... à .....

**Le Président de l'association**  
(Signature)

---

*ATTENTION : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.*

*Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service auprès duquel vous avez déposé votre dossier.*

# DESCRIPTION DE LA CRÉATION ARTISTIQUE (pour laquelle une subvention est sollicitée)

## Personne chargée du projet

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

### 1) Présentation du projet

Intitulé du projet : .....  
.....  
.....

Projet artistique et culturel de la structure : .....  
.....  
.....

Présentation du projet de création : .....  
.....  
.....

Date de démarrage de la création (calendrier des étapes de travail) : .....  
.....

La création est-elle coproduite ?  Oui  Non

Si oui, quels sont les partenaires envisagés et comment vous accompagnent-ils : .....  
.....

Actions culturelles mises en place dans le cadre de la création (résidence, répétitions publiques, ateliers...) : .....  
.....

Dates et lieux de diffusion envisagés de cette création : .....  
.....

Veuillez indiquer toute information complémentaire qui vous semblerait pertinente : .....  
.....  
.....

**BUDGET PREVISIONNEL DE LA CREATION**  
(du début des répétitions jusqu'à la date de la 1<sup>ère</sup> - 4<sup>ème</sup> non comprise)

COUTS DE LA CREATION					RESSOURCES	
Salaire ARTISTES durant les répétitions	Nbre de personnes	Nbre de jours de répétition	Cachet Brut journalier / personne	TOTAL	RESSOURCES PROPRES	RESSOURCES
Salaire bruts metteur en scène/chorégraphe/compositeur			€	€	Apport de la compagnie en numéraire	€
Salaire bruts artistes intermittents			€	€		
Autres salaires bruts artistes			€	€		
Charges patronales sur total salaires artistes				€		
Salaire TECHNICIENS durant les répétitions	Nbre de personnes	Nbre de jours de répétition	Cachet Brut journalier / personne	TOTAL	Apport des COPRODUCTEURS en numéraire (montant figurant dans la fiche coproducteur)	
Salaire bruts régisseur général –son&lumière			€	€	1 <sup>er</sup> coproducteur :	€
Salaire bruts technicien - décorateur, scénographe			€	€	2 <sup>ème</sup> coproducteur :	€
Salaire bruts technicien – costumier			€	€	3 <sup>ème</sup> coproducteur :	€
Charges patronales sur total salaires techniciens				€		
ACHATS prestations de service				TOTAL	SUBVENTIONS	
Fournitures Son&Lumière				€	Commune	€
Fournitures Décors				€	Département	€
Fournitures Costumes				€	Région	€
Autres fournitures pour création				€	Etat	€
	<b>Sous - total COUT ARTISTIQUE</b>			€	Autres	€
AUTRES CHARGES liées à la création du spectacle						
Locations (immobilier et matériel)					ADAMI	€
Communication				€	SPEDIDAM	€
Défraiements (Déplacements, Hébergement, Restauration)				€	CNT	€
Frais Divers (Télécom, Administration, Comptabilité, Assurance)				€	SACD	€
Salaire bruts du chargé de production				€	SACEM	€
Salaire bruts du chargé de diffusion				€	Mécénat	€
Charges sur salaires				€	Autres	€
Divers				€		
	<b>TOTAL</b>			€		
				€	<b>TOTAL</b>	€

## DISPOSITIF D'AIDE A LA CREATION ARTISTIQUE – Conseil général du Finistère

Dans le cadre de la rénovation des dispositifs de soutien au spectacle vivant, le Conseil général du Finistère accompagne la création artistique à travers 2 programmes d'aide au projet : l'aide à la création artistique et l'aide à la coproduction artistique.

### 1 - L'AIDE A LA CREATION ARTISTIQUE

- Accompagner les équipes artistiques dans la réalisation de leur projet de création,
- Soutenir la qualité et l'exigence dans la démarche de création
- Encourager les équipes à diffuser à minima la création produite via les réseaux professionnels.

#### L'EQUIPE ARTISTIQUE

##### Condition d'éligibilité

- avoir une structure juridique stable en Finistère gérée en conformité selon la législation professionnelle
- posséder la licence d'entrepreneur de spectacles
- être reconnue pour les qualités artistiques des précédentes créations
- La création devra donner lieu à au moins **6 représentations** (en contrats de cession dans les réseaux professionnels) dont une partie en Finistère

##### Financement

- **Base** : budget artistique (salaires artistes, intervenants, techniciens, décor, costumes, son et lumière)
- **Taux** : jusqu'à 30 %
- **Plafond** : **5 000 €** par projet
- L'aide est attribuable **tous les deux ans** pour une même compagnie

#### PIECES DEMANDEES

##### ➤ Pour une première demande

Les statuts de l'association, régulièrement déclarés

La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du conseil d'administration et du bureau)

Copie du certificat d'immatriculation délivré par l'INSEE et faisant apparaître le numéro SIRET

Copie de la licence d'entrepreneur de spectacles à jour

Relevé d'identité bancaire ou postal

##### ➤ Concernant le nouveau projet de création

La présentation de l'équipe artistique et du projet de création

Le calendrier détaillé des étapes de travail

Les dates et lieux de diffusion envisagés accompagnés de lettres d'intention des coproducteurs et diffuseurs

Les derniers comptes approuvés et certifiés conformes par le président (bilan, compte de résultats et annexes)

Le dernier rapport d'activité approuvé, dont le procès verbal de la dernière assemblée générale,

Toute pièce justificative relative à l'activité de l'association (revue de presse, plaquette...)

##### ➤ Concernant la précédente création aidée

Le budget réalisé et les dates et lieux de diffusion de cette création (copies des bulletins de salaires et des factures)

**DEPOT DU DOSSIER GLOBAL : 3 mois avant la date de la création (1<sup>ère</sup> représentation)**

## 2 - L'AIDE A LA COPRODUCTION ARTISTIQUE

- Favoriser les conditions de production et de diffusion des créations de spectacles, **en associant des équipes artistiques et des lieux de diffusion partenaires** dès le démarrage d'un projet de création
- Soutenir la **qualité et l'exigence** dans la démarche de création
- Encourager les lieux de diffusion à **mieux accompagner les équipes artistiques et la création**
- **Susciter la mise en réseau** des lieux de diffusion pour améliorer les conditions de visibilité de la création et de sa diffusion

*Deux bénéficiaires CONJOINTS pour une demande faite en commun*

1 - L'EQUIPE ARTISTIQUE	2 - LES LIEUX DE DIFFUSION coproducteurs	
<p><b>Conditions d'éligibilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ avoir une structure juridique stable en Finistère gérée en conformité selon la législation professionnelle</li> <li>➤ posséder la licence d'entrepreneur de spectacles</li> <li>➤ être reconnue pour les qualités artistiques des précédentes créations</li> <li>➤ <b>être accompagnée par 2 lieux de diffusion</b>, dont au moins <b>1 finistérien</b> et au moins <b>1 qui contribue</b> au projet de création <b>par un apport en numéraire à minima de 1 000 €</b></li> <li>➤ La création devra donner lieu à au moins <b>10 représentations</b> (en contrats de cession dans les réseaux professionnels) dont une partie en Finistère</li> </ul>	<p><b>Conditions d'éligibilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etre un lieu de diffusion en Finistère et aidé au titre de l'aide à la diffusion du CG29 ou être un groupement de lieux de diffusion en Finistère doté d'une structure juridique propre</li> <li>➤ le projet de création artistique soutenu par l'aide à la coproduction doit <b>être au moins accompagné par 2 lieux de diffusion dont au moins un finistérien</b> et au moins <b>un qui contribue à la création par un apport en numéraire à minima de 1 000 €</b></li> <li>➤ La résidence doit donner lieu à 1 représentation achetée dans le lieu d'accueil</li> <li>➤ Sont exclues de ce dispositif : les structures conventionnées avec le Conseil général du Finistère</li> </ul>	
<p><b>Financement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Base</b> : budget artistique (salaires artistes, intervenants, techniciens, décor, costumes, son et lumière)</li> <li>➤ <b>Taux</b> : jusqu'à 30 %</li> <li>➤ <b>Plafond</b> : <b>14 000 €</b> par projet</li> <li>➤ L'aide est attribuable <b>tous les deux ans</b> pour une même compagnie</li> </ul>	<p><b>Financement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Base</b> : les apports en numéraire du lieu à l'équipe artistique + coûts réels d'accueil de résidence + prise en compte du régisseur du lieu + coûts d'action culturelle liés à la création</li> <li>➤ <b>Taux</b> : jusqu'à <b>20 %</b> si le lieu ne fait pas d'apport en numéraire <b>porté jusqu'à 30%</b> si il y a un apport numéraire de la part du lieu ;</li> <li>➤ et jusqu'à <b>50%</b> pour les actions culturelles</li> <li>➤ <b>Plafond</b> : <b>3 000 €</b> par projet accueilli</li> <li>➤ <b>2 projets maximum financés</b> par lieu et par an</li> </ul>	
<b>L'EQUIPE ARTISTIQUE</b>	<b>PIECES DEMANDEES</b>	<b>LES LIEUX DE DIFFUSION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Pour une première demande</b> Les statuts de l'association, régulièrement déclarés La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du conseil d'administration et du bureau) Copie du certificat d'immatriculation délivré par l'INSEE et faisant apparaître le numéro SIRET Copie de la licence d'entrepreneur de spectacles à jour Relevé d'identité bancaire ou postal</li> </ul>	<p><b>Il s'agit d'une demande complémentaire à l'aide à la diffusion, il n'est pas nécessaire pour les lieux de diffusion de fournir de nouveau ces documents.</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Concernant le nouveau projet de création</b> La présentation de l'équipe artistique et du projet de création Le calendrier détaillé des étapes de travail Les dates et lieux de diffusion envisagés accompagnés de lettres d'intention des coproducteurs et diffuseurs Les derniers comptes approuvés et certifiés conformes par le président (bilan, compte de résultats et annexes) Le dernier rapport d'activité approuvé, dont le procès verbal de la dernière assemblée générale, Toute pièce justificative relative à l'activité de l'association (revue de presse, plaquette...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Concernant le nouveau projet de création</b> Un courrier de demande de subvention, Le formulaire rempli « projet de coproduction artistique portée par un lieu de diffusion »</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Concernant la précédente création aidée</b> Le budget réalisé et les dates et lieux de diffusion de cette création (copies des bulletins de salaires et des factures)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Concernant la précédente création aidée</b> Le Budget réalisé et les dates et lieux de diffusion de cette création (copies des bulletins de salaires et des factures)</li> </ul>	
<p><b>DEPOT DU DOSSIER GLOBAL : 3 mois avant la date de la création (1<sup>ère</sup> représentation)</b>  <b>PLAFOND TOTAL DU DISPOSITIF pour 1 projet : EQUIPE ARTISTIQUE + LIEU DE DIFFUSION = 20 000 €</b></p>		